

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-912/SG/FIN autorisation Youssouf Doualeh Elmi à acquérir deux appartements faisant partie d'un immeuble sis à Djibouti, quartier 2, titre foncier n° 534.

n° 70-912/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
4 août 1970

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1970

Date du numéro
25 août 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Youssouf Doualeh Elmi est autorisé à acquérir deux appartements faisant partie d'un immeuble, sis à Djibouti, quartier 2, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 534, au nom de M. Aboubaker Mohamed Ahmed.